

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°38 du 16 septembre 2011

PARTIE TEMPORAIRE
Armée de l'air

Texte n°20

CIRCULAIRE N° 21405/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC

relative aux épreuves de sélection pour le recrutement « externe » spécialisation 5730 « infirmier diplômé d'État » en 2012.

Du 10 mai 2011

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR : *état-major des écoles des sous-officiers et militaires du rang ; bureau « sélections et concours ».*

CIRCULAIRE N° 21405/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC relative aux épreuves de sélection pour le recrutement « externe » spécialisation 5730 « infirmier diplômé d'État » en 2012.

Du 10 mai 2011

NOR D E F L 1 1 5 1 4 2 5 J

Références :

Code de la défense - Partie réglementaire, IV - Le personnel militaire.
Arrêté du ministère de la santé et des sports du 31 juillet 2009 (n.i. BO).
Circulaire n° 2034/DEF/DRH-AA/SDGR/BR du 20 janvier 2010 (BOC N° 10 du 12 mars 2010, texte 17 ; BOEM 331.1.2.1).
Note n° 4693/DCSSA/RH/GPM/MS du 3 avril 2011 (n.i. BO).

Pièce(s) Jointe(s) :

Deux annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 21364/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC du 5 mai 2010 (BOC N° 34 du 20 août 2010, texte 18) modifiée.

Référence de publication : BOC N°38 du 16 septembre 2011, texte 20.

Préambule.

La présente circulaire fixe dans ses annexes le rôle des différents organismes responsables dans l'organisation des épreuves de sélection ainsi que le calendrier des travaux à effectuer par ces derniers.

1. DÉROULEMENT DU CONCOURS.

Date de clôture des inscriptions auprès des centres d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) bureau air : vendredi 1^{er} juillet 2011 terme de rigueur.

Date des épreuves communes au sein des départements évaluation air (DEA) : jusqu'au vendredi 12 août 2011.

Date des épreuves d'admissibilité : mercredi 5 octobre 2011.

Date de l'épreuve d'admission : du lundi 28 novembre au vendredi 9 décembre 2011.

2. CODE IMPUTATION BUDGÉTAIRE.

Les frais de déplacement pour le personnel concerné par le recrutement « externe » spécialisation 5730 « infirmier diplômé d'État » seront imputés comme suit :

- code autorité : 031 ;

- imputation budgétaire : 70 0178 0467 ;

- sous-code : 449900.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le général de division aérienne,
directeur adjoint des ressources humaines de l'armée de l'air,*

Bruno CHEVASSU.

ANNEXE I.
RÔLE DES DIFFÉRENTS ORGANISMES.

1. CENTRES D'INFORMATION ET DE RECRUTEMENT DES FORCES ARMÉES BUREAU AIR.

Ils sont responsables du recueil des candidatures et de la vérification des conditions à remplir.

Les dossiers y seront déposés jusqu'au vendredi 1^{er} juillet 2011 terme de rigueur.

2. DÉPARTEMENTS ÉVALUATION AIR.

Les départements évaluation air (DEA) ⁽¹⁾ sont chargés :

- de convoquer les candidats pour la visite d'aptitude médicale initiale dans les centres d'expertise médicale initiale (CEMI) des groupements de recrutement et de sélections (GRS) rattachés, pour la métropole, ou dans les centres médicaux interarmées (CMIA) rattachés, hors métropole ;
- de faire passer les épreuves communes aux candidats jusqu'au vendredi 12 août 2011 terme de rigueur ;
- de convoquer les candidats aux épreuves d'admissibilité ;
- d'informer et de convoquer les candidats admissibles à l'épreuve d'admission.

Dès connaissance des résultats, pour les candidats admis en liste principale (LP) et inscrits en liste complémentaire (LC), les DEA adressent :

- les dossiers complets des candidats déclarés admis au centre d'engagement unique du groupement de soutien de la base de défense (GSBDD) de Rochefort-Cognac ;
- les dossiers médicaux au centre médical des armées (CMA) 50.721 de Rochefort-Cognac.

3. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR/BUREAU RECRUTEMENT/SECTION RECRUTEMENT NON OFFICIERS.

Au vu des résultats obtenus aux épreuves communes, et après étude des dossiers, la direction des ressources humaines de l'armée de l'air/bureau recrutement/section recrutement non officiers (DRH-AA/BR/SR non officiers) établit la liste des candidats retenus pour passer les épreuves d'admissibilité spécifiques au recrutement externe d'infirmier.

La liste, accompagnée du fichier informatique, est envoyée à la direction des ressources humaines de l'armée de l'air/état-major des sous-officiers et des militaires du rang de l'armée de l'air/bureau sélections et concours (DRH-AA/ESOM/BSC) pour le vendredi 19 août 2011 terme de rigueur.

4. BUREAUX FORMATIONS DES GROUPEMENTS DE SOUTIEN DES BASES DE DÉFENSE.

Un personnel des bureaux formations (BF) des bases de défense, situées en métropole et désignées « centres d'examens », se rendra à l'école du Val-de-Grâce pour retirer les sujets des épreuves d'admissibilité (1 place Alphonse Laveran, accès en face de la rue du Val-de-Grâce - Paris - rez-de-chaussée du bâtiment des études, pièce 05).

Le retour des copies s'effectuera de la même façon.

5. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR/ÉCOLES DES SOUS-OFFICIERS ET DES MILITAIRES DU RANG DE L'ARMÉE DE L'AIR/BUREAU SÉLECTIONS ET CONCOURS.

La DRH-AA/ESOM/BSC est responsable de la diffusion de la liste des candidats autorisés à concourir sur le site internet du recrutement (www.recrutement.air.defense.gouv.fr).

Au vu des résultats des épreuves d'admissibilité, la DRH-AA/ESOM/BSC :

- diffuse la liste des candidats autorisés à présenter l'épreuve d'admission sur le site internet du recrutement ;
- envoie à la DRH-AA/BR/SR non officiers et à chaque DEA la liste des candidats déclarés admissibles ;
- transmet les relevés de notes aux candidats déclarés non admissibles.

Au vu de la liste de classement établie par le président du jury à l'issue de l'épreuve d'admission, elle :

- diffuse sur le site internet du recrutement la liste des candidats admis en LP et inscrits en LC ;
- adresse un courrier à chaque candidat admis en LP et inscrits en LC ;
- assure le suivi des appels en LP et procède aux remontées éventuelles de la LC ;
- transmet les relevés de notes aux candidats déclarés non admis.

La DRH-AA/ESOM/BSC transmet au centre d'engagement unique du GSBDD de Rochefort-Cognac (par voie informatique) la liste des candidats admis en LP ou inscrits en LC. Cette liste est nécessaire à l'élaboration des actes d'engagement.

(1) Dans cette circulaire le terme DEA recouvre l'ensemble des départements évaluation air ainsi que les bureaux formation des bases aériennes pour l'outre-mer.

**ANNEXE II.
CALENDRIER DES ÉPREUVES ET DES TRAVAUX À RÉALISER.**

	RESPONSABLES.	ACTIONS.	DESTINATAIRES.	DATES D'EXÉCUTION.
1	CIRFA bureau air, BF, bases de défense (hors métropole).	Constitution des dossiers avec mention de la date de dépôt.	DEA.	Dès parution de l'avis de concours et jusqu'au vendredi 1er juillet 2011.
2	DEA (1).	Épreuves communes.	/	Jusqu'au vendredi 12 août 2011.
3	DEA.	Transmission des fiches SIREC (système d'informations du recrutement).	DRH-AA/BR/SR non officiers.	Jusqu'au mercredi 17 août 2011.
4	DRH-AA/BR/SR non officiers.	Transmission de la liste des candidats retenus pour présenter les épreuves d'admissibilité et du fichier informatique Excel.	DRH-AA/ESOM/BSC.	Jusqu'au vendredi 19 août 2011.
5	DRH-AA/ESOM/BSC.	Diffusion de la liste des candidats autorisés à présenter les épreuves d'admissibilité.	- candidats <i>via</i> internet ; - DEA ; - DRH-AA/BR/SR non officiers.	Semaines 34/35.
6	DRH-AA/ESOM/BSC.	Désignation des centres d'examen.	- bases de défense ; - DEA.	Semaine 35.
7	DRH-AA/ESOM/BSC.	Transmission d'un état numérique et nominatif par centre d'examen des candidats retenus pour présenter les épreuves d'admissibilité.	- école du Val-de-Grâce (EVDG/DEG/BC) ; - DEA ; - bases de défense.	Semaines 35/36.
8	DEA.	Convocation des candidats retenus.	Candidats.	Semaine 35.
9	EVDG/DEG/BC.	Envoi des sujets pour l'outre-mer.	Bases de défense hors métropole (HM).	
10	BF des centres d'examen (sauf HM).	Récupération des sujets à l'EVDG (1 Place Alphonse Laveran - accès en face de la Rue du Val-de-Grâce - rdc du bât. des études, pièce 05).	/	Semaines 37/38.
11	Centres d'examen.	Épreuves d'admissibilité : - 13 h 30 à 15 h 30 : culture générale ; - 16 h 00 à 18 h 00 : tests d'aptitude.	/	Mercredi 5 octobre 2011.
12	Centres d'examen.	Transmission des copies, du procès-verbal et du plan de salle : - par porteur pour les bases de défense de métropole ;	EVDG/DEG/BC.	À l'issue des épreuves.

		- par chronopost pour les bases de défense hors métropole.		
13	EVDG/DEG/BC.	Anonymat des copies et transmissions.	École du personnel paramédical des armées (EPPA) de Toulon.	Octobre 2011.
14	EPPA de Toulon.	Correction des copies et transmission des résultats.	EVDG/DEG/BC.	Octobre 2011.
15	EVDG/DEG/BC.	Transmission des résultats et des fichiers de relevés de notes.	DRH-AA/ESOM/BSC.	Mi-novembre 2011.
16	DRH-AA/ESOM/BSC.	Diffusion de la liste des candidats autorisés à présenter l'épreuve d'admission.	- candidats <i>via</i> internet ; - DEA ; - DRH-AA/BR/SR non officiers.	Dès connaissance.
17	DEA.	Information et convocation des candidats retenus pour présenter l'épreuve d'admission.	Candidats.	Dès connaissance.
18	EPPA de Toulon.	Épreuve d'admission.	Candidats.	Lundi 28 novembre au vendredi 9 décembre 2011.
19	- EPPA de Toulon ; - EVDG/DEG/BC ; - DCSSA.	Réunion du jury puis communication des résultats.	DRH-AA/ESOM/BSC.	Dès connaissance.
20	DRH-AA/ESOM/BSC.	Diffusion de la liste des candidats admis en LP et inscrits en LC.	- candidats <i>via</i> internet ; - DRH-AA/BR/SR non officiers ; - DEA ; - centre d'engagement unique du GSBDD Rochefort-Cognac.	Dès connaissance.
21	DEA.	Transmission des dossiers des candidats pour élaboration des actes d'engagement.	Centre d'engagement unique du GSBDD Rochefort-Cognac.	Dès connaissance.
22	DEA.	Dossiers médicaux.	Centre médical des armées (CMA) 50.721 Rochefort-Cognac.	Dès connaissance.

Incorporation à la division formation militaire de l'école de formation des sous-officiers de l'armée de l'air (EFSOAA) Rochefort début 2012.

(1) Dans le calendrier le terme DEA recouvre l'ensemble des départements évaluation air ainsi que les bureaux formation des bases aériennes pour l'outre-mer.